

45 mn



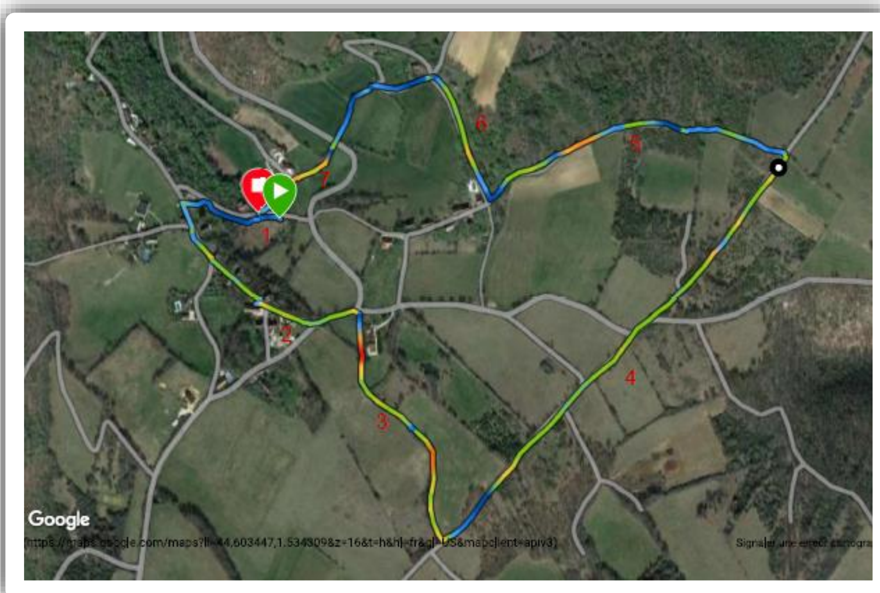
53 m



3

A La découverte d'un nouveau parcours pédestre à Puycalvel !

Suite à la remise en état de quelques chemins communaux et à l'investissement de certains habitants de Puycalvel, un nouveau parcours pédestre et VTT est à découvrir sur le hameau de Puycalvel.
Le départ s'effectue à l'église et son fléchage est de couleur bleu.
Il est à la portée de tous et est « relativement » plat.
A vos BASKETS, prêts, feu, partez !



Départ Eglise de Puycalvel (44° 36′ 13″ nord, 1° 31′ 27″ est) à 46240 LAMOTHE-CASSEL
La promenade commence en montant le chemin qui longe l'église.



Points d'intérêt :

1) Eglise de Puycalvel

   Appelée Eglise Saint-Avit, le portail en cintre à double ressaut doit dater du XIIe siècle. Elle est inscrite depuis 1927 aux Monuments Historiques. Ce monument a subi de multiples transformations tout au long des siècles. Il est remarquable pour son campanile.

2) Le repaire de Puycalvel

   Sur la droite une bâtisse importante. Elle est l'ancienne demeure des Gauléjacs, seigneur de Puycalvel. Les bases de la tour sont probablement moyenâgeuses mais la tour ne semble pas antérieure au XIVe voire XVe siècle.

3) Les vieux chemins de Puycalvel

   Laissé longtemps à l'abandon ce chemin a été rouvert par la Mairie récemment.

4) Le chemin de Compostelle

   On débouche sur ce chemin (appelé chemin blanc dans le village) qui mène en le suivant à droite à Cahors et en le suivant à gauche à Rocamadour. Nombreux sont les pèlerins qui l'emprunte.

5) La gariotte (ou cazelle)

   Peu après un gros chêne centenaire et sur la gauche se trouve une petite cazelle utilisée autrefois par les bergers pour se protéger des intempéries et du soleil.

   Sur la droite un beau point de vue sur la vallée et le ruisseau de Puycalvel. Au fond, le hameau de Mélargues.

6) Le point de vue

   Vue sur l'Eglise, dans le fond à gauche les moulins de Lamothe, le village de Lamothe-Cassel. De cet endroit on voit bien l'ensemble du village de Puycalvel en forme de fer à cheval.

7) Le Puy.

   A votre gauche se trouve la fontaine du village. Elle fût la principale source d'eau potable du village pendant des siècles. Dans le village, les fermes et les maisons possédaient de nombreuses citernes d'eau de pluie pour faire face à la séche-resse des étés.

LE PETIT JOURNAL DE LAMOTHE-CASSEL

EDITION 2022- SEMESTRE 1





MEMO

Mairie de LAMOTHE-CASSEL
05 65 36 83 65

Adresse mail :
mairielamothecassel@wanadoo.fr
Horaires :
Lundi : 13h30 – 17h15
Mardi : 13h30 – 17h00
Jeudi : 13h30 – 17h15

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES
Où ?
A la mairie de votre habitation OU en ligne sur internet

Quand ?
Il est possible de s'inscrire toute l'année.
Munissez-vous :
- Votre carte d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une attestation d'hébergement si le logement ne vous appartient pas

ETAT CIVIL
Pour tout renseignements administratifs :
Votre Mairie ou consulter le site :
https://www.annuaire-mairie.fr
Maison Médicale
8 rue Saint-Jacques
46240 LABASTIDE-MURAT
05 65 20 68 68



Site internet :
www.cc-labastide-murat.fr/directory/test/

Adresse mail :
contact@santelabastide.fr

Horaires :
Lundi au vendredi
9h00-12h30
14h00-17h30
Fermé le samedi



Chers Amies, Chers Amis,

L'été 2022 est arrivé ! Nous entrerons dans la période estivale et les vacances sont bien méritées pour tous au regard de la situation sanitaire passée. Restons toujours et encore prudents !

Durant cette première partie de l'année, le Conseil Municipal a poursuivi son travail de remise en état de notre patrimoine.

Un des premiers dossiers importants pour notre village est l'adressage. Tous les acteurs (La Poste et les élus) ont été, à un moment ou à un autre, réunis pour participer aux décisions. A l'automne, vous recevrez un courrier de notre part avec votre numéro et un flyer vous indiquant les démarches à suivre.
Mon équipe municipale et moi-même restons disponible.

Un gros projet structurant avance. La construction de l'atelier communal devrait débuter dans les semaines à venir.

Côté environnement, nous avons remis en état la fontaine de LAMOTHE avec l'aide de l'employé communal et l'entreprise LOUBIERES. L'espace qui est agréable reste à votre disposition. Essayons, tous ensemble de le maintenir propre.

Cette année, Maryse, qui était au service de la commune depuis de nombreuses années va prendre sa retraite. Nous lui souhaitons pleins de belles choses. Madame Christine ARENES a été recrutée pour son remplacement.
Pour le moment, la priorité est de passer un bel été.
Nous nous retrouverons sur les chemins de notre commune.

A très bientôt.
Le Maire, Patrick.

ACTUALITÉS

Le fleurissement
Afin de palier au départ de Maryse, le fleurissement a été fait par Monsieur le Maire et son adjoint.



Bonne retraite !
Comme indiqué en première partie, pour notre « Maryse » une nouvelle aventure l'attend ! Une retraite bien méritée. Telle que nous la connaissons, il n'est pas sûr qu'elle soit tellement bien reposante. Il faudra revenir souvent pour nous raconter tout ça.



Madame Christine ARENES, habitante de la commune a été recrutée pour son remplacement. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Un pot en son honneur pour toutes les années passées au service de la commune, à l'entretien et le fleurissement du bourg et des hameaux sera donné d'ici la fin de la saison estivale. L'information sera indiquée sur les panneaux de la commune.

Salle des fêtes :
Suite à des dégradations lors d'une location, une caution sera demandée d'un montant de 400 € afin de couvrir les éventuels dégâts.

LES FESTIVITES

La Fête des voisins, aussi nommée « Immeubles en fête », naît donc dans le 17ème arrondissement de Paris, avant de se propager, grâce au soutien de l'Association des Maires de France, dans toute la France, puis en Europe chaque année, le dernier vendredi du mois de mai depuis 1999.



À MURAT
La fête des voisins organisée par Sahra (à gauche) & Magalie (à droite), ce repas très festif s'est déroulé le dimanche 22 mai 2022 sous le soleil place de l'église.
Les habitants de Murat étaient au rendez-vous, des plats traditionnels et du fait maison, un régal pour nos papilles.



LE REPAS DE CHASSE
Organisé par l'association Communale de chasse de Lamothe-Cassel, ce dimanche 5 juin 2022 à la salle des fêtes, a eu lieu le traditionnel repas de la chasse, à la tête de cette présidence Monsieur Émilien Cavaillac.
Rendez-vous incontournable pour les chasseurs et leurs ami(e)s, banquet annuel concocté par les bénévoles était composé de « chevreuil en blanquette accompagné de riz & le sanglier à la plancha et ses légumes verts », cet événement a connu comme toujours un très grand succès par les convives.



À PUYCALVEL
C'est tenu ce dimanche 3 juillet la fête des voisins, un moment d'échange entre voisin très apprécié et attendu dans le cœur des habitants de Puycalvel. Une tradition qui prend très souvent des allures d'apéritif dînatoire où chacun est invité à apporter quelque chose à grignoter et à boire.

PETIT RAPPEL SUR LA FISCALITE LOCALE

Origine des variations

Son principe repose sur la combinaison d'une « Base » et d'un « Taux » (pourcentage) dont le produit est égal à une taxe.

Taxes foncières 2021

Propriétés bâties

Taux 2020
Taux 2021
Adresse
Base
Cotisation
Cotisation lissée
Adresse
Base
Cotisation
Cotisation lissée
Cotisation 2020
Cotisation 2021
Variation

La Base :

Elaborée à partir de la **valeur** locative cadastrale (VLC) de **votre** propriété (ou fraction de celle-ci), elle est revalorisée chaque année par **l'état** et suit, sensiblement, l'inflation.
Compte tenu de la destination (propriétaire, locataire) ou de la vocation de l'emplacement (Bâti, non bâti) trois bases[1] sont utilisées : Foncier bâti, foncier non bâti et habitation[2].
En 2022 une majoration de 3,4%, sur le foncier bâti, devrait être appliquée

Le Taux :

Relève de l'organisme régissant la taxe. Ainsi, le taux de la **taxe communale** est fixé chaque année par **le conseil municipal** et, suivant les circonstances, peut-être augmenté ou diminué. (Chaque organisme habilité définit son taux en raison de ses besoins)
En 2022 les taux **communaux**[3] prévus sont inchangés ex Foncier bâti : 4,57%.
Par conséquent pas d'augmentation communale.

La Taxe (cotisation) :

Produit de la base par le taux **Base x Taux = Taxe** (nom de l'organisme)
Chaque organisme définissant son taux, il y a autant de taxes que d'organismes.

L'impôt :

C'est la somme des taxes à laquelle sont ajoutés les frais de gestion.

Toutes ces informations apparaissent au verso de la feuille d'impôt « Détail du calcul des cotisations » sur laquelle apparaissent : la nouvelle Base, anciens et nouveaux Taux.

Résumons :

Si la Base a varié c'est l'état qui en est à l'origine.
Si le Taux a varié c'est l'organisme en charge de la taxe qui en est à l'origine
Pour que l'impôt ne varie pas il faut :

1° Que la base ne varie pas <u>et</u>
2° Qu'aucun taux varie

Note :

[1] Ces Bases, augmentées sensiblement de l'inflation, permettent la revalorisation de la partie du budget alimentée par les taxes.

[2] Cet impôt disparait progressivement pour les résidences principales mais le processus d'élaboration est le même.

[3] Depuis l'an passé le taux de la commune et du département sont associés dans la même colonne (ex : 4,57+23,46 = 28 ,03%). Si ce dernier taux s'avérait différent en 2022 ce serait donc le fait du département.

LES TRAVAUX



ADRESSAGE :
Les plaques des noms de voies et numéros ont été commandées.
Dès réception de la commande, prévue à l'automne, l'installation sera effectuée par les élus de la commune d'ici la fin de l'année.

EGLISES
Des élus ont rencontré des coordonnateurs du Patrimoine du SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) afin de monter des dossiers pour la restauration des églises et de bénéficier de subventions.

ENEDIS :
Après quelques déboires avec ENEDIS, dossier déposé en février 2022, concernant l'autorisation pour le déplacement du compteur, les travaux de l'atelier communal ne commenceront qu'en septembre 2022.

RAMBARDE

Une rambarde a été installée pour la sécurité des marcheurs sur le chemin Romain qui se situe en face de la mairie



Fontaine de LAMOTHE
Un aménagement pour l'accès à la source de Lamothe-Cassel a été réalisé par l'entreprise LOUBIERES.
Le montant des travaux TTC s'élève à la somme de 10 306.20 €
Une table de pique-nique et une poubelle vont être installées.





INFORMATIONS DIVERSES



Installation dans la commune d’un nouveau praticien.
Il se rend à votre domicile.
Il exerce également la profession « d’attrapeur de serpents ».

<u>Chiens errants</u> :



On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France.
Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende.
Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.
La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers.

Rappel à la loi et au bien vivre ensemble :

- Les propriétaires sont tenus de surveiller la divagation de leur chien.
- Plusieurs cas de pertes d'animaux sont à signaler suite à des attaques de chiens errants.
- En cas de conflit de voisinage lié à la divagation d'un chien :
- Le 1er réflexe à avoir est le dialogue (en discuter afin de trouver des solutions ensemble)
- Expliquez poliment au maître pourquoi son chien vous gêne, et demandez-lui de veiller à ce qu'il soit tenu en laisse ou reste dans un terrain clôturé.
- Si le problème persiste, menacez d'appeler la fourrière.
- Tout propriétaire d'un animal en état de divagation est en tort au regard de la loi.

Merci pour votre vigilance.